



Appel à candidature des écoles

## PROJETS PEDAGOGIQUES 2026-2027

### PROGRAMME D'ÉDUCATION AU TERRITOIRE

A destination des classes des cycles 1, 2, 3, de collèges et de lycées

### SOMMAIRE

1. Qu'est-ce qu'un Parc ? .....	2
2. Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.....	2
3. Les missions du Parc naturel régional.....	2
4. Calendrier .....	3
5. Qui fait quoi ?.....	3
6. Comment s'inscrire ?.....	6
7. Les thématiques éducation 2025-2026.....	7

## 1. Qu'est-ce qu'un Parc ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour préserver et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé « Parc naturel régional » un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

## 2. Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

129 communes d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire composent aujourd'hui le Parc Loire-Anjou-Touraine. Il travaille aux côtés des collectivités, associations et partenaires locaux dans une dynamique de préservation des patrimoines et de développement local.

- 129 communes
- 30 mai 1996 - Création
- + de 300 000 hectares
- 200 000 habitants
- 2 régions : Centre-Val de Loire, Pays de la Loire
- 2 départements : Indre-et-Loire, Maine-et-Loire
- 2 villes portes : la communauté urbaine Angers Loire Métropole et la Métropole Tours Val de Loire
- 44 communes intégrées au Val de Loire Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Loire est l'un des symboles naturels et culturels du Parc. Elle traverse le territoire de Tours à Angers et est rejointe par de prestigieux affluents : **le Cher, l'Indre, la Vienne, le Thouet et l'Authion**. De ces confluents sont nés des paysages remarquables, intimement liés à l'activité humaine.

Au fleuve royal sont associés des sites emblématiques de l'Histoire de France et d'autres plus intimes. Le territoire ne compte pas moins de 500 monuments historiques, dont 169 classés et 338 inscrits.

Le Val de Loire est aujourd'hui inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'**UNESCO**, au titre des "paysages culturels vivant". Cette inscription témoigne du caractère remarquable de ce territoire où bâti d'exception et biodiversité s'harmonisent parfaitement.

## 3. Les missions du Parc naturel régional

Comme l'ensemble des Parcs naturels régionaux français, le Parc Loire-Anjou-Touraine concilie la préservation des patrimoines et du développement local. Ses missions, définies par décret, sont au nombre de 5 :

### ▪ **La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager**

Un Parc naturel régional s'attache à gérer de façon harmonieuse ses espaces, à maintenir la diversité biologique de ses milieux, à préserver et valoriser ses ressources naturelles, ses paysages, ses sites remarquables et fragiles, à mettre en valeur et à dynamiser son patrimoine culturel.

### ▪ **L'aménagement du territoire**

Partie intégrante des politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire, un Parc naturel régional contribue à définir et orienter les projets d'aménagement menés sur son territoire, dans le respect de l'environnement.

### ▪ **Le développement économique et social**

Parce qu'un Parc naturel régional est avant tout un territoire habité, son rôle est d'accompagner et valoriser les actions économiques et sociales qui respectent l'environnement, s'engagent dans un développement durable et assurent une qualité de vie.

- **L'accueil, l'éducation et l'information**

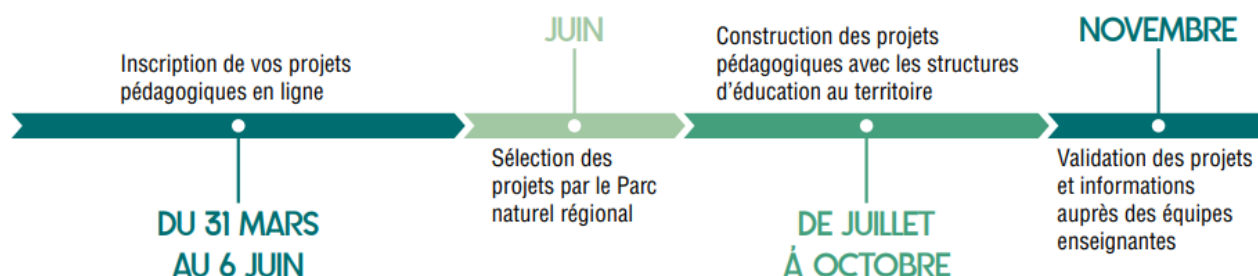
Un Parc naturel régional favorise le contact avec la nature, sensibilise ses habitants à l'environnement, incite ses visiteurs à la découverte de son territoire à travers des activités et des équipements éducatifs, culturels et touristiques, respectueux de la nature et des paysages.

- **L'expérimentation**

Un Parc naturel régional contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire. L'expérimentation menée par les Parcs naturels régionaux permet d'imaginer de nouveaux processus de planification, de gestion de l'espace rural et de les tester.

## 4. Calendrier

Et quand ?



## 5. Qui fait quoi ?

### Pour les équipes enseignantes :

A partir du 31 mars, les enseignants s'inscrivent sur la plateforme dédiée du site internet du PNR afin de proposer un projet pédagogique pour l'année N+1.

Ce projet doit s'articuler autour d'une thématique portée par le Parc, à savoir :

- **Agriculture/alimentation**
- **Artisanat**
- **Climat/énergie/transition**
- **Cœur de nature/nature proche**
- **Eau/Loire/rivière**
- **Troglodytisme/ville et village**
- **Renaturation de cours d'école**

Les équipes enseignantes sont donc amenées à rédiger un projet pédagogique pour chacune des classes devant être engagés dans ce dernier via un formulaire en ligne.

Que ce soit, le domaine du socle commun priorisé, les compétences travaillées pour l'enfant, le lien avec le projet d'école, la plus-value apportée par le Parc et le prestataire choisi par ce dernier.

A partir de cette date, le référent éducation du Parc aura pour rôle de rédiger le cahier des charges de la consultation publique pour la lancer à partir de juillet.

Les offres étant analysées entre fin septembre et fin octobre, les équipes pédagogiques reçoivent les validations de projets au plus tard le 31 octobre.

Une fois les réponses envoyées, un temps de préparation aura lieu à la Maison du Parc à Montsoreau, afin que les équipes enseignantes et les structures puissent entamer la préparation du calendrier des animations.

Un retour évaluatif, via le site internet du Parc est demandé de manière obligatoire une fois toutes les interventions du prestataire effectuée. Ces retours évaluatifs étant envoyés aux structures prestataires étant intervenues ainsi qu'aux conseillers pédagogiques de circonscription afin d'avoir un suivi par l'éducation nationale des projets.

Les inscriptions se terminent le **6 juin à minuit**, les projets inscrits après cette date ne seront plus acceptés.

### **Pour les structures d'éducation au territoire prestataires :**

Tout type de structure, qu'elles soient entreprise, association indépendant... peut répondre au marché public s'il correspond aux critères de base pour participer à un marché public.

Les structures prestataires doivent impérativement répondre à l'appel à projet sur la période de juillet à septembre pour prétendre à une participation au programme éducation du Parc.

Chaque structure peut répondre à un ou plusieurs lots, si elle estime que ses compétences peuvent répondre aux objectifs pédagogiques plusieurs lots.

Le parc peut être sollicité en cas de problème quelconque ou en cas de conflit entre l'établissement scolaire et le prestataire.

Le prestataire se doit, après notification du marché et avant le lancement du cycle d'animation, de fournir au Parc le calendrier prévisionnel des interventions et un devis/facture pour celles-ci.

### **Pour l'éducation nationale :**

L'éducation nationale est représentée au Parc par les 6 conseillers pédagogiques de circonscription présents sur le territoire, et occasionnellement par les inspecteurs de l'éducation nationale.

Leur rôle est consultatif lors de la construction des projets par les équipes enseignantes ou lors de la construction du marché public par le Parc.

Ils jouent aussi un rôle décisionnel lors de la sélection des prestataires lors du comité de sélection d'octobre.

Le Parc peut aussi faire appel à leur expertise et leur position lors d'éventuels conflits entre prestataires intervenants et les équipes enseignantes.

L'éducation nationale peut aussi demander à tout moment au Parc les informations sur les déroulés des interventions, les justificatifs de casiers judiciaires vierges ou tout autres documents relatifs à l'intervention des structures prestataires dans le cadre du programme éducation.

### **Pour le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine :**

Le référent éducation du Parc, appuyé si besoin par d'autres agents concernés, est garant du bon fonctionnement de la totalité de la procédure et du respect du calendrier.

Il s'engage à fournir informations et documents nécessaires aux parties concernées dans les délais les plus raisonnables possibles pour le bon déroulé des procédures et des interventions.

En cas de retard par rapport au calendrier initial, le référent éducation se doit de prévenir là aussi les parties concernées et de le justifier.

En cas de problème d'organisation, de souci administratif ou de conflit, le Parc peut intervenir en soutien des différentes parties.

Il se doit aussi de contacter les conseillers pédagogiques de circonscription afin de les tenir au courant de ces problèmes, et de leur résolution.

Le Parc se réserve le droit d'annuler tout financement d'intervention si le prestataire ne respecte pas ses obligations.

## 6. Comment s'inscrire ?

A noter : vous trouverez aussi une notice d'inscription expliquant plus précisément la démarche technique d'inscription attaché au mail d'ouverture des inscriptions ou sur le site éducation du PNR Loire-Anjou-Touraine : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/education-et-culture/inscriptions-des-projets>.

Chaque établissement scolaire se situant dans une commune du Parc a automatiquement accès au programme éducation du Parc via l'extranet du site internet : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/education-et-culture/inscriptions-des-projets>.

Via l'onglet « s'inscrire », les enseignants doivent se connecter avec leur identifiant (adresse mail de l'établissement scolaire) et le mot de passe (pnrlateduc).

**Attention : si vous rencontrez un problème d'identification à l'extranet, merci de contacter le référent éducation Matthieu Clémot par téléphone au 02 41 38 38 86 ou par mail via [m.clemot@parc-loire-anjou-touraine.fr](mailto:m.clemot@parc-loire-anjou-touraine.fr).**

Chaque enseignant doit ainsi inscrire sa propre classe en remplissant le formulaire d'inscription et en précisant le type de projet souhaité pour l'année à venir, en lien avec le projet d'établissement et le programme scolaire.

Contrairement aux années précédentes, l'enseignant ne choisit plus une animation via le catalogue mais doit cette fois proposer un projet.

Lors de l'inscription de sa classe, il doit choisir parmi les thématiques de l'année liées aux actions du PNR (7 thématiques citées ci-dessous pour 2026-2027).

Celui-ci sera validé ou non par le Parc et l'inspection nationale, puis à charge au Parc de trouver la structure d'animation au territoire qui montera un programme d'animations qui sera décliné en interventions puis proposé à l'enseignant pour l'année 2026-2027.

A noter : vous trouverez aussi une notice d'inscription expliquant plus précisément la démarche technique d'inscription attaché au mail d'ouverture des inscriptions ou sur le site éducation du PNR Loire-Anjou-Touraine : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/education-et-culture/inscriptions-des-projets>.

## 7. Les thématiques éducation 2026-2027

### THEME 1 : AGRICULTURE ET ALIMENTATION - DE LA FERME A L'ASSIETTE

Connaissez-vous les métiers de l'agriculture présents sur le territoire du Parc ?

Quels sont les différents types d'agriculture présent sur le territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ?

Quelles sont les pratiques d'agriculture respectueuses de l'environnement et comment fonctionnent-elles en lien avec le vivant ?

Savez-vous d'où viennent les aliments que vous mangez à la cantine ?

#### **Objectifs :**

- Mieux appréhender l'agriculture sur le territoire du Parc et en découvrir les métiers.
- Comprendre comment les agriculteurs façonnent les paysages
- Découvrir comment sont produits les fruits et légumes et découvrir les cycles saisonniers.
- Découvrir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du vivant.
- Comprendre d'où viennent les aliments consommés et quelles sont les processus de transformation.
- Aborder la question de l'équilibre alimentaire et de l'alimentation saine.

#### **Pourquoi cette thématique ?**

Dans le cadre de la nouvelle charte 2025-2040 du PNR Loire-Anjou-Touraine, les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation sont mises en avant par divers biais, allant du soutien à la transmission professionnelle qu'à l'éducation alimentaire.

De plus, le Parc accompagne ces professionnels dans des pratiques plus vertueuses de l'environnement (pratiques agro-écologiques, restauration collective...).

## **THEME 2 : ARTISANAT – DU SAVOIR AU MANUEL**

Savez-vous que la capitale de la vannerie se trouve sur le territoire du PNR ?

Quelle est la différence entre le falun et le tuffeau ? Et quelle est leur utilisation ?

Pourquoi la culture du chanvre réapparaît sur le territoire ?

### **Objectifs :**

- Savoir identifier les artisanats sur le territoire du Parc (vannerie, taille de pierre...)
- Découvrir l'histoire de ces savoir-faire et leur utilité pour aujourd'hui et demain
- Pratiquer ces savoir-faire

### **Pourquoi cette thématique ?**

De nombreuses pratiques artisanales ont façonnées l'histoire économique et sociale du territoire du PNR. Ces pratiques sont pour beaucoup menacées de disparition, quand d'autres bénéficient d'un attrait nouveau.

Dans le cadre de la mesure prioritaire 9 de la charte 2025-2040 qui vise à promouvoir les savoir-faire locaux, métiers et filières identitaires du Parc, il apparaît comme primordial de permettre la connaissance de ces pratiques aux nouvelles générations et de créer des vocations.

## **THEME 3 : CLIMAT, ENERGIE ET TRANSITION – VERS UN AVENIR SOUTENABLE**

Saviez-vous qu'une centrale nucléaire de Chinon se trouve en plein cœur du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ?

Savez-vous comment est produite l'énergie de votre maison ? De votre école ?

Comment le climat a évolué sur notre territoire depuis 10 ans ? 20 ans ? 50 ans ? Comment le changement climatique a influé sur celui-ci ?

### **Objectifs :**

- Appréhender la notion de climat et la différencier avec celle de la météo.
- Comprendre comment est produite l'énergie du quotidien et quels sont les impacts de ces productions sur le climat.
- Comprendre comment le climat évolue.

### **Pourquoi cette thématique ?**

Dans un contexte d'évolution des méthodes de production énergétique et de changement climatique, le PNR souhaite mieux outiller les habitants du territoire afin de leur permettre une meilleure appréhension de ces notions.

Sans aborder les questions du climat et de l'influence humaine sur celui-ci de manière anxiogène, il est important d'apporter aux jeunes et aux enfants des notions liées à ces enjeux énergétiques et climatiques.

## **THEME 4 : CŒUR DE NATURE – UNE BIODIVERSITE SI FOISONNANTE**

Savez-vous ce qu'est r le des gen ts ? Une fritillaire pintade ?

Pouvez-vous donner la d finition d'une esp ce exotique envahissante ?

Savez-vous qu'il y a des millions d' tres vivants sous chaque m tre carr  de terre et que ceux-ci sont n cessaires   notre survie ?

### **Objectifs :**

- D couvrir les milieux naturels pr sents sur le territoire du parc   proximit  des  tablissements scolaires.
- D couvrir et identifier les esp ces d'animaux et de v g taux nous entourant
- Comprendre les r les qu'elles jouent pour la nature et pour l'Homme
- De d couvrir les particularit s, les services rendus et les enjeux des principaux  cosyst mes pr sents sur le territoire.

### **Pourquoi cette th matique ?**

Le PNR a inscrit comme mesure prioritaire 3,4,5 et 6 les questions de la protection et de la valorisation de la biodiversit  et des milieux naturels sur son territoire.

La sensibilisation   la richesse  cologique de son territoire d s le plus jeune  ge appara t comme une priorit  pour la mission  ducation.

Cette th matique large traitant de la question d' ducation   l'environnement prend notamment en compte la pratique de l' cole du dehors.

## **THEME 5 : EAU, LOIRE ET RIVIERE – UNE RESSOURCE SI RICHE EN HISTOIRE ET EN VIES**

La Loire est-elle une zone humide ?

Quel sont les rôles d'une zone humide et quelles espèces peut-on y trouver ?

Saviez-vous que les zones humides ne représentent que 2% du territoire du PNR alors que leur importance est primordiale pour les écosystèmes ?

### **Objectifs :**

- Connaître la Loire, élément du patrimoine de premier plan pour le territoire
- Comprendre le cycle de l'eau
- Découvrir les richesses et les rôles que jouent les zones humides et les rivières
- Identifier les principales menaces qui pèsent sur celles-ci et comprendre comment les préserver

### **Pourquoi cette thématique ?**

Il a été identifié dans le mesure prioritaire 8 de la nouvelle charte 2025-2040 du PNR le besoin de se réapproprier l'eau comme un bien commun.

La première étape est donc de mieux connaître les zones où l'on retrouve cette ressource, son histoire et d'en identifier les richesses écologiques.

Cela s'insère aussi dans la démarche du classement international des zones humides RAMSAR du PNR pour l'année 2026.

## **THEME 6 : TROGLODYTISME ET VILLAGE – UN BATI PAS SI COMMUN**

Saviez-vous que 44 communes du Parc sont classées au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Saviez-vous que près de 500 monuments historiques parsèment les villes et villages du PNR ?

Savez-vous pour quelles raisons ont été creusées les milieux de kilomètres de galeries sous nos pieds ? Et quelles ont été leur utilité ensuite ?

### **Objectif :**

- Découvrir la diversité du patrimoine bâti sur le territoire du PNR
- Comprendre l'histoire de ce patrimoine bâti
- Connaître la vie dans les villages de nos anciens et imaginer le futur

### **Pourquoi cette thématique ?**

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine se trouve en plein cœur du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et regorge d'un patrimoine bâti exceptionnel, et ce sur tout son territoire. Cette richesse contribue notamment au cadre de vie avantageux du territoire.

Dans le cadre de la nouvelle charte 2025-2040 du PNR, il apparaît important de permettre aux enfants du territoire de découvrir la richesse du patrimoine bâti et de sa fragilité au même titre que le patrimoine naturel et paysager, dont les liens sont souvent très étroits.

## THEME 7 : RENATURATION DE LA COUR D'ÉCOLE – RAMENER LA NATURE DANS L'ÉCOLE

Savez-vous que désimperméabiliser une cour d'école eut améliorer le bien-être de l'élève ?

Utilisez-vous la cour d'école comme un espace d'apprentissage ?

Connaissez-vous les multiples bienfaits qu'apportent la présence d'arbres au sein de l'établissement scolaire ?

Objectifs :

- Sensibiliser les enfants aux bienfaits de la biodiversité au quotidien.
- Intégrer les enfants à la réflexion de la transformation des espaces au sein de l'école en :
  - o Recueillir les besoins de l'enfant et lui permettre de décrire son environnement
  - o Accompagner l'enfant à faire des choix d'aménagements
  - o Participer activement à la transformation de la cour (plantation, bricolage, peinture...)

### **Pourquoi cette thématique ?**

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine accompagne les écoles et les communes dans des projets de renaturation d'espaces artificialisés.

Pour les cours d'école, ces projets mettent l'accent sur la concertation et la participation des élèves et des équipes enseignantes à la réflexion sur les besoins liés à ces travaux et leur permettent ainsi de participer activement à la transformation de la cour d'école.

**Ces projets se réalisant en partenariat avec des nombreux acteurs (équipe enseignantes, élèves, commune, prestataire d'animation et de travaux...), il est impératif de contacter le référent éducation du PNR ([m.clemot@parc-loire-anjou-touraine.fr](mailto:m.clemot@parc-loire-anjou-touraine.fr)) avant l'inscription du projet.**

*Sous la réserve de possibilités financière du Parc, la réalisation d'une fresque au sein de la cour par les enfants, accompagnée par un ou une professionnelle, est envisageable une fois les travaux de la cour réalisés.*